



Litige avec la banque

Par Lulie099

Bonjour, je viens expliquer une situation concernant un litige que j'ai avec ma banque. J'ai ouvert le compte en août 2023.

(Je m'excuse d'avance pour la longueur, mais chaque détail a son importance pour mieux comprendre les choses).

Je suis étudiante, et je travaille à temps partiel. Cela me rapporte donc un salaire de 600 €. Un jour, ayant eu un souci avec mon téléphone, je me suis connectée sur mon application bancaire via le téléphone d'une connaissance. Les faits remontent au 25 novembre 2023 par là.

Suite à cela, la banque a bloqué mes accès pour suspicion de fraude. Je les ai donc contactés afin de leur expliquer que j'étais à l'origine de cette connexion.

Pendant plus d'un mois, je n'ai plus accès à mon compte. J'ai donc changé de banque.

Un jour, je reçois un courrier me disant que j'ai un découvert de 400€. et ayant cru à une erreur de leur part, je n'ai pas réagi. Une semaine après, je reçois un courrier me disant que le découvert est passé à 1000 €. Cette situation était déconcertante.

Je n'ai aucune autorisation de découvert, et je n'ai jamais occasionné de telles dépenses. Un jour, ma carte a été bloquée, parce que un prélèvement de 30€ est passé alors que je n'avais pas encore reçu la paye. Le prélèvement a été bien évidemment rejeté.

Comment une Banque qui s'empresse de bloquer une carte pour 30€, a-t-elle pu autoriser 1000€ de dépenses ????

Ils m'ont donc inscrite au fichier de retrait de carte bancaire bancaire de la banque de France.

J'ai à plusieurs reprises demandé à avoir accès à mes relevés, mais sans réponse.

Je tiens à préciser que ces soi-disants paiements ont été faits à un moment où je n'avais plus la main sur mes comptes. Je les ai talonnés pendant plus d'un mois pour obtenir le déblocage de mon accès à l'application. Je n'ai plus eu de suite.

J'ai reçu un courrier récemment, me sommant de payer les 1000 € sous risque de poursuite judiciaire. Je n'ai pas cette somme. Et même si je l'avais, je ne me vois pas payer pour des frais que je n'ai pas occasionnés. En plus, on refuse de me donner mon relevé bancaire.

Je suis perdue. Que puis-je faire ?

Je vous remercie d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous dites avoir changé de banque. Mais avez vous cloturé le compte de la banque initiale ?

Par Lulie099

Bonjour, je n'ai pas pu le faire car j'ai traîné pendant plus d'un mois en attendant qu'il déblocue mes accès. À chaque fois que je les ai relancés, ils me disaient que c'était en cours et que ça se ferait incessamment. J'attendais donc que ça se déblocue avant de fermer le compte, parce que je n'étais pas satisfaite de leur service de base.

Par yapasdequoi

Donc le compte n'a pas été fermé et vous n'avez rien surveillé...

Quelqu'un a pu faire des virements à votre insu ?

Avez-vous reçu un relevé par courrier ?

Par Lulie099

Non, mon compte n'a pas été fermé. J'ai essayé d'obtenir mon relevé mais ils ont refusé de me le donner. Toutes mes tentatives pour obtenir le relevé se sont révélées infructueuses. Et le recouvrement me dit que si je ne paye pas sous huit jours, ils transféreront mon dossier pour engager des poursuites judiciaires.

Par yapasdequoi

Mais arrêtez de téléphoner !

C'est une banque en ligne ? Sinon allez en agence demandez un rendez vous avec le directeur.

Le relevé mensuel du compte est votre droit. La banque doit vous le fournir.

Exigez le par courrier RAR.

Par Lulie099

Très bien, ce sera fait.

Merci du conseil.

Mais pensez-vous au vu de cette situation et de l'ambiguïté des choses, qu'ils peuvent faire quoi que ce soit contre moi ?

Par yapasdequoi

Il n'y a pas d'ambiguïté !

Vous êtes en mauvaise position avec un compte sur lequel des débits inconnus ont eu lieu et pour lesquels vous ne saurez pas qui les a faits.

Vous n'avez pas porté plainte, donc a priori c'est vous.

Vous avez en plus des frais bancaires si le compte est à découvert.

Et vous n'avez aucune preuve d'avoir cloturé ce compte...

Bref réagissez rapidement, car vous avez une grosse ardoise.

Par Lulie099

Je comprends bien. Mais je n'ai aucune autorisation de découvert et c'est le genre de Banque qui bloque la carte dès qu'un paiement de dix euros est refusé. C'est une carte à débit immédiat. Comment ont-ils pu autoriser une telle dépense si pour dix euros en général ils bloquent? Ils disent que c'est pour utilisation abusive de ma carte.

Par yapasdequoi

Personne ne peut répondre sans les relevés des opérations.

S'il n'y a pas d'autorisation de découvert, vous risquez en plus d'être fichée à la BDF et interdit bancaire...

Ne tardez pas à clarifier la situation : commencez par demander les relevés de compte qui vous manquent et épilchez les pour comprendre.

Par Lulie099

C'est noté, je vous remercie pour le temps accordé et pour les conseils

Par ESP

Bienvenue

Vous pouvez essayer de vous faire aider par un juriste d'une association de défense des usagers des banques.